

## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 17 octobre 2016 à Vineuil - GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (5 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian MARY	
Gilles CLEMENT	Pascal MAUNY
Patricia HANNON	Francis GUILLOT
Michel CONTOUR	François BREUZIN
Marc FESNEAU	

Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
Pascal GERMOND	
Lolita VOISIN	
Joël MARQUET	Jean-Luc GASPARINI
Daniel BESNARD	Emeline FAY
	Philippe BEAUJOUAN
Maryline THUAULT	Fla FLAMERMONT

**Autres personnes présentes :** Audrey ROUSSELET, Anne-Laure FESNEAU, Nathalie STINAT-HERON, Cécile GAY, Xavier LAURIERE, Kathleen DREUX et Charline URVOY.

**Etaient excusés :** Henry BURNHAM, Astrid LONQUEU, Jean-François MEZILLE, Jean-Jacques MOREAU, Bernard CLEMENT, Catherine BLOQUET-MASSIN, Agnès DE FREITAS, Richard STOBIEENIA, Charles-Antoine DE VIBRAYE, Bruno MARMIROLI, David DOUTRELEAU, Thierry BARRAS, Marie-Hélène MILLET, Yves LE BRETON, Pascal USSEGLIO, Charles FOURNIER, Aline CHASSINE-DENIAU, Christophe DEGRUELLE, Odile ZULEMIE, Gwenaëlle REIGNER et Christine DESBOIS-VANNIER.

- *Accueil des participants*

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et annonce l'ordre du jour. Après un point sur la signature de la Convention LEADER, suivi d'une présentation de la grille d'analyse des projets et des outils de communication sur le programme, cinq dossiers seront présentés au vote pour accord de principe.

- *Signature de la convention entre le GAL, la Région et l'ASP (Agence de Service et de Paiement)*

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, informe le Comité que la Convention du GAL Val de Loire – Chambord a été signée le 26 septembre dernier par la Région. Le programme LEADER est donc officiellement lancé sur le territoire. Une signature publique est à prévoir d'ici la fin de l'année. Le Comité a 2 mois, à compter de la signature de la Convention, pour adopter le règlement intérieur du GAL, dont les clauses minimales sont inscrites dans la Convention. Après présentation d'une proposition de contenu pour ce document, **le Comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord adopte à l'unanimité le règlement intérieur** qui sera transmis à la Région dans les meilleurs délais.

- *Restitution des travaux de l'Ecole du Paysage de Blois et présentation de la grille d'analyse des projets Leader*

Les étudiants de 4<sup>ème</sup> année de l'Ecole du Paysage de Blois, dans le cadre d'un atelier encadré par Lolita VOISIN, ont travaillé en juin dernier sur la préfiguration d'outils d'aide à la décision à destination du comité de programmation LEADER. Sur la base d'entretiens menés auprès d'acteurs locaux et de leurs propres observations, les étudiants ont proposé cinq outils, correspondant à cinq moments du processus de projet LEADER : un quizz à destination du porteur de projet, une grille de conseils pour le groupe technique, un outil d'aide à la décision pour le comité de programmation, un document navette entre les deux instances du programme et un outil de communication et de mise en réseau sous la forme d'un intranet.

A partir de ces travaux, l'équipe du GAL a travaillé durant l'été à la construction d'un outil facile de compréhension et d'utilisation par le comité. Une grille d'analyse a été proposée. Elle comprend six critères, notés de 0 à 4, devant permettre d'orienter les discussions en cohérence avec la stratégie du GAL et les exigences du programme LEADER. Les critères retenus sont les suivants :

- Rayonnement : le projet est-il communal ou impacte-t-il un territoire plus vaste ?
- Partenariat : le maître d'ouvrage s'est-il rapproché des acteurs locaux dans un souci de partage et de co-construction ?
- Originalité : le projet reproduit-il quelque chose d'existant ? Est-il innovant dans son contenu et/ou sa méthode ?
- Efficacité : le maître d'ouvrage est-il investi en temps ou financièrement sur son projet ?
- Pérennité : comment le projet va-t-il vivre dans le temps, quelles suites lui seront données ?
- Pertinence : le projet est-il en adéquation avec la stratégie du territoire (lien ville-campagne) ?

Cette grille sera envoyée et pré-remplie par les membres du groupe technique en amont de la réunion, via un formulaire en ligne. La note ainsi obtenue sera présentée en groupe technique à l'issue de la présentation du projet par le maître d'ouvrage. Celle-ci sera alors débattue et éventuellement réévaluée au regard de la présentation du projet, jusqu'à parvenir à une note consensuelle qui sera proposée au comité de programmation. Elle constituera une base de discussions et doit permettre un gain de temps tout en garantissant une meilleure prise en compte de l'avis du groupe technique.

Vous pouvez encore nous formuler vos remarques et interrogations au sujet de cet outil qui pourra être amené à évoluer à l'usage.

Il est rappelé que tout membre du comité de programmation peut, s'il le souhaite, participer aux groupes techniques qui précèdent chaque comité. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du GAL.

#### ▪ *Présentation des outils de communication sur le programme*

Différents supports de communication ont été créés afin de promouvoir le programme LEADER sur le territoire du GAL et au-delà. Ces outils informent, orientent et accompagnent le maître d'ouvrage à toutes les étapes de son projet, en lien étroit avec l'équipe technique du GAL. Deux d'entre eux, élaborés durant l'été, sont présentés aux membres du Comité :

- Un quizz à destination du porteur de projet, inspiré des travaux des étudiants de l'Ecole du Paysage. Mis en ligne sur le site internet du Pays des Châteaux, cet outil ludique doit aider le maître d'ouvrage à se poser les bonnes questions et à affiner son projet, en accord avec les exigences du programme LEADER.
- Une brochure d'information, mise à disposition des acteurs relais (chambres consulaires, collectivités, associations...) et diffusée dans le cadre d'événements ou de rencontres des réseaux ruraux. Cet outil, qui se veut simple et attractif, donnera un premier niveau d'information sur le programme : qu'est-ce que LEADER ? Quel périmètre ? Quelle stratégie ? Qui peut en bénéficier ? Quelles dépenses éligibles ?...

#### ▪ *Présentation des projets au vote pour accord de principe*

Il est rappelé que les projets présentés ce soir seront mis au vote pour accord de principe, le logiciel Osiris permettant l'instruction des dossiers n'étant pas encore opérationnel.

### **I- Outils de promotion des producteurs locaux – Agglopolys**

Anne-Laure FESNEAU, Directrice de la mission développement économique et territoriale à Agglopolys, présente le projet. Elle précise que c'est un projet porté par l'Agglo mais qui rayonne sur l'ensemble du territoire du GAL. Il est le fruit d'une réflexion engagée depuis 2009 par l'Agglo et la CC Grand Chambord sur les circuits courts et la préservation du foncier agricole. La CC Beauce Val de Loire est particulièrement moteur sur l'approvisionnement local de la restauration collective et souhaite aller plus loin sur ce champ.

Dans la lignée de la signalétique « En direct de nos fermes » qu'elle a mise en place, Agglopolys souhaite éditer une carte papier référençant les fermes pratiquant la vente directe sur son territoire. La subvention LEADER a constitué

une opportunité d'aller plus loin en permettant d'envisager un projet de coopération entre les 3 EPCI du GAL. Ce projet vise à créer deux supports de promotion des producteurs locaux : une carte papier par EPCI et une carte numérique sous la forme d'un Web SIG. Plus facilement actualisable, celle-ci permettra au consommateur – local ou touriste – de réaliser différentes requêtes en fonction du produit recherché ou du lieu de vente. L'outil numérique sera conçu par l'Observatoire de l'économie et des territoires, qui déposera son propre dossier ; la Chambre d'agriculture se chargera de la constitution de la base de données et de son actualisation.

Ce projet doit permettre d'augmenter l'attractivité résidentielle du territoire tout en contribuant à développer un tourisme durable, en proposant un service complémentaire qui valorise les produits locaux. Un plan de communication sera mis en place afin de promouvoir ces deux supports auprès d'un large public. Les mairies en seront les relais privilégiés. Les cartes papier seront distribuées dans les points d'information touristiques et lors d'événements (des exemplaires ont été déposés à l'hôpital de Blois dans le cadre de la semaine du goût).

Le budget est estimé à 32 040 € sur le dossier Agglo, et à 57 840 € sur le projet global. Une subvention LEADER est sollicitée sur le dossier Agglo à hauteur de 22 040 €. Agglopolys apporte 10 000 € d'autofinancement au titre de la conception de sa carte papier.

Le groupe technique a émis un avis favorable pour ce projet qui présente un réel intérêt pour le territoire. La dimension territoriale du projet ainsi que sa démarche partenariale à l'échelle du GAL ont été particulièrement appréciés. Au regard de l'avis émis par le groupe technique et de la note de 21.3/24 obtenue à cette occasion, le comité de programmation vote à l'unanimité, et pour accord de principe, une subvention de 22 040€ de FEADER pour ce projet.

## **2- L'Odyssée Grand Chambord – Communauté de communes du Grand Chambord**

Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de communes du Grand Chambord présente le projet. Celui-ci s'inscrit dans une démarche parallèle à la mise en place d'un PLUI sur le Grand Chambord. Il marque la volonté d'impliquer davantage les habitants au projet de territoire et de les sensibiliser à la qualité des paysages et aux richesses du patrimoine local. Pour ce faire, le collectif d'architectes-paysagistes Dérive - Quand Même a été missionné pour parcourir les 17 communes du territoire à vélo, à la rencontre des habitants, afin de comprendre et partager les représentations de chacun. Cette 1<sup>ère</sup> phase s'est déroulée du 12 au 30 septembre. Chaque jour, le collectif proposait aux habitants d'une commune une restitution des collectes de la journée. Un bilan sera prochainement réalisé mais les habitants ont d'ores et déjà montré un intérêt manifeste pour cette démarche. Une exposition début 2017 permettra de rendre compte des résultats de l'exploration du territoire par le collectif, avant la construction de « marqueurs » à l'automne 2017.

Le collectif a déjà mené des expérimentations de ce type sur d'autres territoires, qui ont rencontré un succès certain. L'exemple de Beaulieu les Loches a été cité par Gilles CLEMENT comme particulièrement emblématique d'une démarche de co-construction avec les habitants d'un projet territorial et paysager.

Le budget global est de 90 000 €. Les fonds Leader sont sollicités sur la phase exploratoire du projet (phase I) qui représente un budget de 40 050 €. Une subvention de 30 000 € de Feader est sollicitée.

Lors du précédent comité de programmation, il avait été demandé au Grand Chambord d'apporter des précisions sur les points suivants : autres retours d'expériences du collectif Dérive, appropriation du projet par les habitants, mise en œuvre et finalité de la démarche, intitulé du projet. Considérant que des réponses ont été apportées à ces remarques, une note de 18/24 a été attribuée à ce projet, jugé particulièrement innovant et en accord avec la philosophie LEADER. En conséquence, le comité vote à l'unanimité et pour accord de principe, une subvention de 30 000 € de FEADER sur ce projet.

Il est demandé à la CC Grand Chambord d'apporter une attention particulière à la diffusion des résultats de son projet à une échelle plus large que la seule communauté de communes et ce, afin de permettre aux autres territoires du GAL Val de Loire – Chambord de bénéficier de ses retours d'expérience sur ce type de démarche. Le GAL a lui aussi un rôle à jouer dans la diffusion des bonnes pratiques.

La question du vote de subventions LEADER sur des projets déjà terminés est posée. Comme le souligne Audrey ROUSSELET, élue régionale référente sur le Pays Beauce Val de Loire, cela s'explique en grande partie par les difficultés techniques rencontrées aux échelles nationale et régionale et au retard pris dans la livraison de l'outil Osiris, qui rend pour le moment impossible l'instruction des dossiers LEADER.

### 3- Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles – LPO

Ce projet ayant déjà été présenté à différentes reprises en groupe technique et comité de programmation, il n'a pas été demandé à la LPO de venir le présenter à nouveau. Michel CONTOUR, Président du GAL, reprend point par point les manquements soulevés et les garanties apportées par le groupe LPO 41 :

- **Sur l'implication et la formation des agriculteurs** : signature d'une convention d'engagement réciproque entre la LPO et chacun des agriculteurs. Elle prévoit notamment la réalisation par la LPO d'une formation ornithologique à destination des agriculteurs et engage les agriculteurs sur la valorisation de leur parcours.
- **Sur l'animation des parcours** : inauguration des parcours sur chacun des 3 GAL en avril 2017, ainsi qu'une demi-journée « grand public » par an, par exploitation, permettant d'ouvrir les fermes et de valoriser les parcours ornithologiques. Ces demi-journées seront organisées à l'initiative des agriculteurs, avec le soutien de la LPO.
- **Sur la visibilité touristique des parcours** : création d'un site internet dédié ; rencontre des Offices de tourisme de Blois-Chambord et de Vendôme (échange d'informations réciproques via leurs sites internet respectifs).
- **Sur les partenariats et l'échange de données** avec les autres associations du territoire : prise de contact avec Perche Nature en mai dernier (résultats des inventaires) ; réunion début octobre avec le CDPNE.
- **Partenariat entre la LPO et l'Ecole du Paysage de Blois** : sortie terrain le 16 septembre dernier avec les étudiants de l'Ecole du Paysage, qui ont été invités dans le cadre d'un atelier-projet à réfléchir à la mise en valeur paysagère des exploitations.

L'accès en continue des parcours sur les exploitations est questionné. Afin de permettre aux agriculteurs d'exercer leur activité agricole en toute sécurité, il est demandé à la LPO d'indiquer sur les panneaux à l'entrée des parcours les horaires ainsi que les périodes d'ouverture au public. Ces données devront également être visibles sur les supports numériques de promotion des parcours.

Une note de 18.4/24 a été attribuée par le groupe technique, qui a émis un avis favorable sur ce projet.

Certains doutes demeurent sur la pérennité du projet ainsi que sur sa capacité à répondre aux attentes du public. Le projet apparaît cependant innovant dans le dialogue qu'il ouvre entre acteurs du monde agricole et de la préservation de l'environnement. Au regard de ces nouveaux éléments, et après un vote à main levée comptabilisant 4 abstentions sur 12 votants, le projet obtient un accord de principe pour l'attribution d'une subvention de 17 061.89 € de FEADER. Il est demandé à la LPO :

- D'intégrer à l'évaluation du projet un indicateur de fréquentation des parcours (nombre de personnes sur les exploitations, nombre de connexions aux bornes...).
- D'intégrer dans sa Convention avec les agriculteurs l'organisation d'une demi-journée « portes-ouvertes » par an et par exploitation, afin de permettre une animation des parcours sur la durée.
- De fournir un bilan du projet au bout de 2 ans, permettant d'évaluer les premières retombées du projet.

### 4- La radio locale : dialogue entre ville et campagne – UR OCCE / StudioZef

Le projet est présenté par Guillaume LEGRET, Directeur de StudioZef et Lolita VOISIN, enseignante à l'Ecole du Paysage de Blois. Celui-ci repose sur un partenariat entre une radio locale (StudioZef, diffusion dans un rayon de 30km autour de Blois), un établissement d'enseignement supérieur (INSA Centre Val de Loire) et les collectivités locales (Agglopolys, CC Grand Chambord et Beauce Val de Loire). L'enjeu est ici de questionner les rapports entre ville et campagne, en créant une nouvelle communauté d'acteurs locaux, porteurs d'initiatives innovantes.

Le projet prévoit, sur 18 mois, la réalisation d'une trentaine d'émissions bimensuelles sur les projets innovants du territoire, ainsi que les sorties d'un « studio mobile » permettant de créer des moments de rencontre « hors les murs » entre habitants et porteurs de projets. Divers supports de communication – site internet, réseaux sociaux, newsletters, livret grand public – permettront de valoriser les émissions, avant, pendant et après le projet. Celles-ci pourront aborder des thèmes aussi variés que l'écologie, les pratiques agricoles, les nouveaux modes d'habiter, de consommer, les énergies renouvelables, etc... Un comité de pilotage composé des collectivités, de StudioZef et de l'Ecole du Paysage, sera en charge du choix des sujets des émissions.

Les étudiants de l'Ecole du Paysage participeront au projet en s'initiant aux techniques radio et en partant à la rencontre des acteurs locaux dans le cadre des émissions. Est souligné l'intérêt de ce projet qui permet de toucher une tranche d'âge assez jeune, habituellement difficile à atteindre par les autres media plus classiques.

Le groupe technique du 9 mai dernier avait émis un avis favorable pour ce projet, jugé prometteur et innovant. Une note de 20.5/24 lui est attribuée. En conséquence, le comité de programmation vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 13 950 € de FEADER, pour accord de principe.

### **5- Conseiller en énergie partagé (année 2016) – Pays des Châteaux**

Xavier LAURIERE, agent de développement du Pays des Châteaux, présente le projet. Celui-ci consiste en la création d'un poste de conseiller en énergie partagé, mutualisé sur les deux Pays du GAL (Pays des Châteaux et Beauce Val de Loire). Déjà existant sur le Pays Beauce Val de Loire, ce service proposé aux collectivités est une nouveauté pour le Pays des Châteaux, qui y voit un moyen d'informer et de sensibiliser les acteurs communaux à la thématique énergie. Le conseiller en énergie partagé apporte un conseil objectif et neutre aux collectivités. Par ses actions, il contribue à développer et/ou consolider les filières locales liées à la construction et à l'énergie, tout en participant à réduire les émissions de CO2 sur le territoire.

Le cumul de financement ADEME et LEADER permet un coût nul pour les collectivités.

Financé sur 3 ans dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME, ce poste de CEP est occupé par Mattieu CHASSIER depuis février 2016.

Une note de 20/24 est attribuée par le groupe technique, qui émet un avis favorable à ce projet. Le comité de programmation vote à l'unanimité, pour accord de principe, une subvention de 17 496.69 € de FEADER sur ce projet. Cette subvention sera reconduite trois années de suite.

#### **▪ *Autres points à l'ordre du jour***

Un prochain groupe technique sera organisé en janvier 2017, suivi d'un comité de programmation en février-mars. Nous reviendrons vers vous afin de vous communiquer les dates de ces prochaines réunions dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**

Président du GAL Val de Loire - Chambord